

POUR

L'ENSEIGNEMENT

L'ÉDUCATION

LA RECHERCHE

LA CULTURE

LA FORMATION

L'INSERTION

POUR ELLES INFO

JANVIER 2020

SOMMAIRE

P.4 Édito

P.2 Un congrès fédéral 2019 sous le signe de l'égalité, Commission Femmes, Cellule de veille

P.3 Commission Femmes, Cellule de veille, Journée internationale des droits de femmes

P.4 Tract Femmes Retraites

COMITÉ DE RÉDACTION

Amandine Cormier, Sigrid Gérardin, Laurence Le Louët, Aurélie Sarrasin, Anne Roger, Sophie Abraham

RETROUVEZ ET TÉLÉCHARGEZ LES NUMÉROS PRÉCÉDENTS DE "POUR ELLES INFO"



Fsu- [ENGAGÉ-ES AU QUOTIDIEN](#)



@PRESSEFS

Fédération Syndicale Unitaire

104 rue Romain Rolland
93260 Les Lilas
Tél. 01 41 63 27 30
www.fsu.fr - fsu.nationale@fsu.fr

ÉDITO

Avec la FSU : toutes et tous dans l'action, toutes et tous en grève le 8 mars

L'année 2019 a incontestablement été marquée par une plus grande prise en compte des inégalités existantes entre les Femmes et les Hommes dans tous les domaines de la société : économique, professionnel, syndical, concernant les violences subies dans la sphère privée comme dans la rue... Malgré cette prise de conscience réelle, les solutions proposées, notamment par le gouvernement restent insignifiantes au regard des enjeux pour la moitié de la population. Si les Femmes ont fait entendre leurs voix durant l'année passée, gageons qu'elles le feront encore plus fortement cette année, fortes des combats gagnés et motivées par l'ampleur du chantier toujours en cours.

De même, le congrès de la FSU en décembre dernier, à l'instar d'autres syndicats de la fédération a su porter une modification statutaire favorisant la place des femmes au sein de son organisation et nous ne pouvons que nous en féliciter. Pour autant, des résistances, conscientes ou non persistent et il sera de notre devoir à toutes et tous d'être attentif-ves, vigilant-es à ce que les mauvaises habitudes inculquées par notre société toujours patriarcale ne reviennent au galop.

Lors de la mobilisation contre la réforme des retraites, les femmes ont su faire converger leurs forces, créer des collectifs, inventer d'autres modalités d'actions pour rendre visible les inégalités qui subsistent au moment de retraite : 42 % de pension de droit en moins que pour les hommes. Inégalités que la réforme proposée par le gouvernement ne viendra non seulement pas éliminer mais bien augmenter. Là encore, le combat n'est pas terminé et il s'agit bien de l'intérêt de toutes et tous, du secteur privé comme du public.

Si la grande manifestation du 23 novembre dernier contre les violences faites aux femmes a été d'une ampleur jamais égalée en France, le décompte macabre des féminicides a repris de plus bel dès le 1er janvier 2020. Nous ne pouvons accepter cette fatalité, qu'une partie de la population française soit tuée tous les deux jours et demi ! La FSU doit peser de tout son poids, reconnue pour son expertise dans le domaine de l'égalité entre les Femmes et les Hommes pour interpeller le gouvernement et lui imposer des actions autrement plus pertinentes et efficaces que celles dégagées lors du Grenelle contre les violences conjugales. Les organisations syndicales et les associations féministes détiennent des solutions, nous l'avons déjà dit, elles doivent être entendues !

Le 8 mars prochain, journée internationale des droits des Femmes, nous aurons une nouvelle fois l'occasion de dire toutes et tous ensemble STOP !

S'il faut encore le rappeler, cette journée célébrée dans de nombreux pays, met en avant la lutte pour les droits des femmes et notamment pour la réduction des inégalités par rapport aux hommes.

Alors toutes et tous ensemble, nous redirons stop à la précarité, à la surexploitation, aux bas salaires et pensions, aux discriminations. Les femmes assument encore presque seules les tâches domestiques, l'éducation des enfants, le soin aux plus ancien-nes, subissent injures, coups, harcèlement, viols et assassinats.

Nous n'accepterons plus que des droits acquis de haute lutte par nos aînées soient insidieusement remis en cause, tel le droit à l'avortement par les fermetures des centres d'interruption volontaire de grossesse

Le rôle des Femmes est fondamental dans la société et ne peut être dénigré.

Si nous nous arrêtons, tout s'arrête !

Alors avec la FSU : toutes et tous dans l'action, toutes et tous en grève le 8 mars pour que l'égalité réelle entre les femmes et les hommes devienne une réalité !

Laurence Le Louët ■

Un congrès fédéral 2019 sous le signe de l'égalité

Des mandats renforcés

Lors de ce congrès, la FSU a renforcé ses mandats sur la question de l'égalité femmes hommes, sur l'éducation et l'égalité professionnelle mais aussi plus particulièrement sur les violences.

La question des violences faites aux femmes a fait l'objet d'une prise de conscience collective, pourtant leur nombre ne diminue pas. Pour continuer à combattre ce fléau, la FSU réclame une loi cadre avec un budget minimal d'un milliard d'euros et se dotera en interne d'une charte contre les violences. Elle travaillera aussi à la mise en place d'une cellule de veille contre le harcèlement.

Elle exige aussi dorénavant l'inscription du droit à l'IVG dans la constitution.

Des statuts modifiés

Les organisations syndicales ne sont pas exemptes des inégalités femmes-hommes. La FSU non plus, les débats lors de ce congrès l'ont

montré, les prises de parole ont encore été majoritairement masculines. La place des femmes dans notre fédération a progressé. Pourtant alors qu'elles sont majoritaires dans nos professions, elles restent encore minoritaires chez les responsables de SD et dans les instances statutaires nationales (CDFN et BDFN). La modification statutaire adoptée lors de ce congrès nous impose maintenant des mesures contraignantes car il est maintenant avéré que seules des mesures contraignantes permettent de faire évoluer la place des femmes dans les instances. Il s'agit de se donner les moyens de dépasser le plafond de verre des instances décisionnelles de la fédération, de dépasser une contrainte que les femmes s'imposent trop souvent elles-mêmes, celle d'une compétence qui ne serait jamais assez forte pour intégrer les sphères du pouvoir. Par cette modification statutaire, la FSU se donne les moyens pour que les femmes puissent accéder massivement à des responsabilités, à la hauteur de ce qu'elles représentent et de leurs compétences.

Commissions femmes

Nous avons profité de ce congrès pour organiser une «commission femmes», les discussions ont particulièrement porté sur les actions menées dans les SD et les mobilisations sur les retraites.

Des « groupes femmes » existent dans plusieurs SD et les actions locales très fréquentes et diverses : organisation de stages, participation au collectif Nous Toutes et à l'organisation des marches contre les violences, organisation de meeting sur les retraites, etc...

Quant aux syndicats nationaux, le SNETAP a organisé un congrès extraordinaire sur la parité en mars et le SNES a créé une cellule de veille contre les violences sexistes et sexuelles.



Les discussions ont aussi porté sur l'activité du secteur femmes. La nécessité de renforcer le lien entre les collectifs locaux et le secteur national est apparue, un contact direct avec le CA femmes (une adresse mail par exemple) serait très utile. Les SD doivent aussi diffuser davantage le matériel produit par le secteur, le Pour Elles notamment. Il faudrait aussi pouvoir mutualiser les différents outils produits dans les SD et nationalement. Le secteur doit aussi continuer à produire des argumentaires et des outils juridiques pour faciliter les interventions localement.

La question de l'enquête menée auprès des délégué-es au congrès a aussi été abordée. Les résultats et leur analyse fera l'objet d'un Pour Elles spécial.

Cellule de veille : un nouvel outil syndical ?

Les affaires de violences sexistes et sexuelles au travail ne sont pas que l'apanage du cinéma hollywoodien. Elles sont réelles, nombreuses, et aucune organisation, fut-elle syndicale et résolument féministe comme la FSU, n'en est exempte. Consciente des enjeux, la FSU a donc décidé lors du congrès de Clermont-Ferrand de se doter d'outils internes de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et a acté la mise en place d'une cellule de veille sur ces questions.

Que sont les violences sexistes et sexuelles au travail ?

Toute violence sexiste et/ou sexuelle envers une personne, dans un cadre professionnel : harceler sexuellement un-e collègue ou subordonné-e (« blagues », sous-entendus sexuels), exposer des affiches ou magazines pornographiques dans l'enceinte de l'établissement, poser des questions sur sa sexualité ou faire des confidences non demandées sur sa propre sexualité, attoucher sexuellement, violer.

Et pour la FSU ? Le grand impensé des violences entre militant.e.s

En tant qu'organisation reposant sur des militant.e.s, nos règles sont de l'ordre de l'implicite : la vie quotidienne repose sur un engagement militant dont les règles ne sont pas fixées, et la question du harcèlement est vécue comme externe : bien trop souvent, nous considérons que nos collègues peuvent en être victimes dans leur cadre professionnel, que notre rôle en tant que syndicalistes est de les défendre, mais nous n'envisageons jamais que nos militants peuvent malheureusement aussi se révéler être des agresseurs. Or le fait de considérer que cela ne peut pas arriver chez nous est faux, car le harcèlement sexuel s'exerce autant entre pairs que dans un cadre hiérarchique, et donc aussi dans un cadre militant ou associatif par exemple. De plus, ignorer ce risque abaisse le taux de vigilance et met donc les auteurs plus à l'abri d'être découverts, et isole davantage les victimes. (suite p.3)

Cellule de veille : un nouvel outil syndical? (suite)

(suite p.2)

La FSU a donc décidé d'agir. Elle souhaite mettre en place un dispositif qui aura pour vocation d'accompagner et de soutenir les victimes, mais aussi les syndicats qui souhaiteraient mettre en place une cellule de veille en leur sein. Elle s'appuiera sur l'expérience

militante des camarades, mais aussi sur les syndicats qui ont déjà monté ce type de structures, comme le SNES, et pourra envisager un travail commun avec des associations comme l'AVFT ou des organisations syndicales comme la CGT qui mènent ce travail avec beaucoup de conviction depuis plusieurs années.

Journée internationale des droits des Femmes Un petit détour historique nécessaire

Il y a 110 ans, à l'occasion de la 11^{ème} conférence internationale des femmes socialistes, la décision de mobiliser les femmes « en accord avec les organisations politiques et syndicales du prolétariat dotées de la conscience de classe » naissait. Le 19 mars 1911 la première Journée internationale des femmes fut l'occasion de revendiquer le droit de vote des femmes, le droit au travail et la fin des discriminations au travail. Mais ce n'est qu'en 1977 que les Nations Unies officialisaient la journée, invitant tous les pays de la planète à célébrer une journée pour les droits des femmes.

Chaque année partout dans le monde, les féministes et des organisations syndicales appellent les femmes à se mobiliser pour célébrer les avancées obtenues en matière de droit des femmes mais surtout pour porter leurs revendications afin d'améliorer la condition des femmes et conquérir de nouveaux droits. Depuis longtemps, la FSU, avec les organisations syndicales de transformation sociale et les associations féministes, mènent les luttes nécessaires pour faire progresser leurs droits et réduire les inégalités à tous les niveaux.

Au-delà des discours de façade des gouvernements successifs, force est de constater que les inégalités entre les femmes et les hommes persistent, et que les femmes sont les victimes collatérales des réformes anti-sociales (Loi travail, loi de transformation de la FP, réforme des retraites...) menées tambour battant contre les salarié-es depuis ces dernières années par les différents gouvernements. Les moyens pour lutter contre les inégalités et les violences faites aux femmes ne sont toujours pas à la hauteur des enjeux.

Sous couvert de créer un système de retraites « universel, équitable et égalitaire », le projet de réforme des retraites va, au contraire, accentuer les inégalités. Les femmes qui occupent majoritairement les emplois les moins qualifiés, ou en temps partiels, ayant des carrières discontinues seront les grandes perdantes de la réforme et leur pension de retraites seront une fois plus amputées.

Alors que 150 femmes sont mortes sous les coups de leur conjoint ou ex-conjoint, le Grenelle des violences faites aux femmes, opération de communication de ce gouvernement, a accouché d'une souris et on peut légitimement s'interroger sur l'effectivité des mesures annoncées au regard de l'insuffisance du budget. Pourtant, la

mobilisation du 23 novembre dernier (150 000 manifestant-es) démontre que les femmes ne sont pas dupes des impostures du discours gouvernemental et l'émergence sur tout le territoire de collectifs « Nous toutes » manifeste d'un regain de vitalité du mouvement féministe.

A l'échelle internationale, la montée en puissance des grèves féministes depuis ces dernières années, pourrait bien donner au 8 mars prochain une nouvelle dimension. Les espagnoles, les italiennes, les suisses et les argentines ont montré la voie à suivre. Et en France, si l'an dernier un appel commun des syndicats et des féministes appelait les femmes à se mettre en grève, ce mot d'ordre n'a pas été massivement suivi. L'enjeu n'est donc plus aujourd'hui d'appeler à la grève féministe le 8 mars mais plutôt de la construire pour qu'elle rencontre ici la même réussite que dans d'autres pays.



Pour cela, il faut prendre appui sur la réussite des mobilisations contre les violences sexistes et sexuelles, contre la réforme des retraites pour rendre visibles les discriminations dont les femmes sont victimes et mettre en avant leurs revendications. Avec le collectif « On arrête toutes », nationalement et localement, la FSU participe activement à la construction d'une grève totale : au travail, à la maison, sur les lieux d'étude ... Alors le 8 mars prochain, on arrête TOUTES pour montrer que le rôle des femmes

dans la société est fondamental et que sans elles tout cesse de fonctionner mais aussi pour dire :

- Stop ! à la précarité, aux bas salaires
- Stop ! aux discriminations, au sexisme, au racisme
- Stop ! à la charge presque totale des tâches domestiques, l'éducation des enfants, le soin aux ascendant-es
- Stop ! à la disparition des services publics : hôpitaux, maternités, écoles...
- Stop ! aux violences sexistes et sexuelles, aux féminicides
- Stop ! aux attaques incessantes contre l'avortement
- Stop ! au refoulement aux frontières de l'Europe des femmes, des enfants et des hommes exilé-e-s
- Stop ! à une planète livrée aux multinationales et aux lobbies prédateurs capitalistes

Parce que les luttes des femmes nourrissent les luttes globales, faisons-en sorte de les faire vivre résolument.

RETRAITES DES FEMMES : EN FINIR AVEC LES INÉGALITÉS !

Leur situation est bien connue : les femmes souffrent des inégalités de salaires, des faibles rémunérations des métiers à dominante féminine, des carrières plus courtes que celles des hommes du fait de carrières morcelées par le temps partiel, la précarité et les interruptions d'activité en raison de l'investissement parental et domestique.

On retrouve évidemment ces inégalités à la retraite :

- la pension de droit direct des femmes est inférieure de 42 % à celle des hommes ;
- les femmes partent en retraite en moyenne un an plus tard que les hommes
- une femme sur 5 attend 67 ans, l'âge d'annulation de la décote (un homme sur 12) ;
- elles subissent malgré tout plus souvent la décote, du fait de carrières plus courtes ;
- leur pension, trop faible de ce fait, est plus souvent rehaussée par un minimum de pension ;
- 37 % des femmes retraitées et 15 % des hommes touchent moins de 1000 € de pension brute (909 € nets).

Cette situation continue à se dégrader du fait des réformes passées. Il est urgent d'en finir avec ces inégalités et avec les faibles pensions. Mais le projet Macron de retraite par points, contrairement aux déclarations du gouvernement, pénaliserait encore plus les femmes (ce qu'affirme aussi le récent rapport de l'Institut de la protection sociale !).

En effet, toute la carrière sera prise en compte pour le calcul de la pension, et non plus la meilleure partie. Les plus mauvaises années, temps partiel, congé parental, chômage, années de bas salaires et de précarité – seront alors intégrées. Il y aurait donc une réduction des pensions pour de très nombreuses personnes.

De même pour les fonctionnaires dont la pension est basée sur les 6 derniers mois. Pour atténuer cela, le projet prévoit d'intégrer les primes dans le calcul de la pension... Mais dans de nombreux métiers, particulièrement ceux occupés par des femmes, il n'y a pas, ou peu, de primes, et lorsqu'il y en a, elles bénéficient plus aux hommes qu'aux femmes. C'est d'ailleurs parce qu'il y a plus de primes dans le privé que les inégalités de salaires femmes-hommes y sont plus importantes.



Des mesures sont nécessaires et possibles

Les droits familiaux liés aux enfants (majorations de durée d'assurance,...) doivent être maintenus pour atténuer les inégalités actuelles, mais ils ne doivent pas enfermer les femmes dans le rôle de mère. La bonne solution pour en finir avec les inégalités de pension n'est pas de renforcer ces droits complémentaires, mais de renforcer les droits directs des femmes à une pension.

Ce qui signifie :

- augmenter le minimum de pension pour une carrière complète au niveau du SMIC net ;
- mettre fin à l'allongement continu de la durée de cotisation, de plus en plus inaccessible, particulièrement pour les femmes, et revenir à une durée réalisable : le progrès est de permettre à chacune de réduire son temps de travail ;
- supprimer la décote, qui est une double pénalisation de la pension,
- garantir un taux de remplacement (pension par rapport à salaire) de 75 % du salaire ;
- revenir à un calcul de la pension basé sur les 10 meilleures années pour une carrière complète et une période plus courte pour les carrières plus courtes.

En amont de la retraite, il est urgent de mener une politique volontariste :

- en faveur de l'égalité des salaires et des emplois des femmes et des hommes, et de l'égalité des taux d'activité : celui des femmes est actuellement de 10 points inférieur à celui des hommes. Les ressources en cotisations des régimes de retraite en seraient fortement améliorées.
- pour l'instauration d'une surcotisation patronale sur les emplois imposés à temps partiel,
- pour la création de places de crèches, d'un service public de la petite enfance, pour un congé parental partagé à égalité entre les parents et véritablement rémunéré, et une lutte à tous les niveaux contre les stéréotypes sexuels.

L'égalité entre les femmes et les hommes, est un objectif de société, qui permettra, en outre, d'améliorer sensiblement le financement des retraites.

CNDF, Femmes Solidaires, OLF, Collectif féministe Ruptures, Femmes égalité,
CGT, FSU, Union syndicale Solidaires, Attac France, Fondation Copernic.

